



Demande de renseignements suite à un accident de voiture

Par **choups76**, le 17/11/2008 à 18:02

bonjour,
en mai 2008 j'ai eu un accident de voiture (j'ai été fauché par un 38 t qui a grillé un stop).

suite à cet accident j'ai fait des radios puis ayant toujours des douleurs au niveau de la nuque, j'ai fait un scanner : sur le compte rendu de scanner il est noté pincement discal et trois protrusions discales tout cela au niveau des cervicales.

mon médecin m'a demandé de faire un irm (j'ai rdv le 8 décembre) pour savoir ce qu'il déciderait pour ces protrusions qui pour lui sont des hernies.

mon assurance m'a fait une avance de 200 euros pour l'indemnisation et m'a demandé de consulter un médecin "expert" que j'ai vu aujourd'hui pour lui je n'ai pas de hernies mais de l'arthrose qui datait d'avant l'accident.

il ne comprend pas que mon médecin traitant m'ait fait un arrêt de travail le 24 octobre dernier pour lui je peux très bien travaillé.

le problème est que suite à l'accident j'ai des fourmillements en permanence dans les deux et certains jours mes mains ne répondent pas et sont engourdis. comme je suis au chômage mon médecin a préféré me mettre en arrêt car l'ANPE ne comprend pas pourquoi j'ai refusé des offres (travail au rayon liquide dans une grandes surfaces, travail avec le port de charge lourde,...)

j'ai bien peur que son rapport d'expertise ne soit pas très réaliste et malheureusement mes

moyens ne me permettent pas de prendre un avocat.

suite à mon arrêt de travail l'assedic ne me verse plus rien car il ne me considère plus en recherche d'emploi et la sécu ne m'a toujours rien versé depuis le 24 octobre

je ne sais pas quoi faire

si quelqu'un pouvait m'aider

Par **polnic**, le **18/11/2008** à **17:56**

Bonjour,

Vous êtes malheureusement confronté à un problème récurrent d'appréciation par l'assureur de la gravité de votre dommage corporel.

En effet, la pratique révèle que lorsque celui-ci a initialement connaissance de lésions type cervicalgies, la victime rencontre d'importantes difficultés pour ultérieurement lui faire admettre que ces blessures originelles "légères" ont dégénéré et occasionné des séquelles dorsales plus conséquentes voire neurologiques (d'où les "fourmillements").

Dans votre cas, le médecin-expert impute ces hernies à un état antérieur d'arthrose, et non à l'accident en tant que tel.

Mais au delà du bien-fondé de cette analyse, il appartient à l'expert de rechercher si le traumatisme n'a pas eu un effet "accélérateur" sur votre l'évolution de votre état de santé préalable à l'accident.

En tout état de cause, il conviendra de soumettre le rapport de celui-ci à votre médecin-traitant en lui demandant le cas échéant, de vous établir un certificat médical attestant de ce qu'il considère que les conclusions de l'expert ne corresponde pas à la réalité du handicap que vous subissez suite à cette accident.

De là, vous pourriez contester cette expertise auprès de l'assureur, et en solliciter une nouvelle au cours de laquelle vous auriez tout intérêt à être assistée du médecin-expert de votre choix.

Pour plus d'informations, je vous invite à contacter un avocat spécialisé en accident de la circulation

Cordialement.

Par **bia**, le **19/12/2011** à **20:30**

bonjour j ai le meme probleme j ai ete renverser par une femme infirmiere en voiture ki se rendait a son travail 19 DECEMBRE 2011 elle me dit c pas la peine de faire de constat ke c l

hopital de pas me faire des soucis j ai ete au urgence contusion musculaire lombaire genou
contusion etc le probleme c ke je touche que 500 euros de chomage passe mes frais de
sante il doivent me payer une rente ???sachant chui en accident de travail 1 SEMAINE et ke
je devais avoir un poste cette semaine pfiouuuuuuuuuuuu aidez mmoi svp mon e mail
bincha_971@msn.com je suis en mank d argent et cette accident n est pas le bienvenu